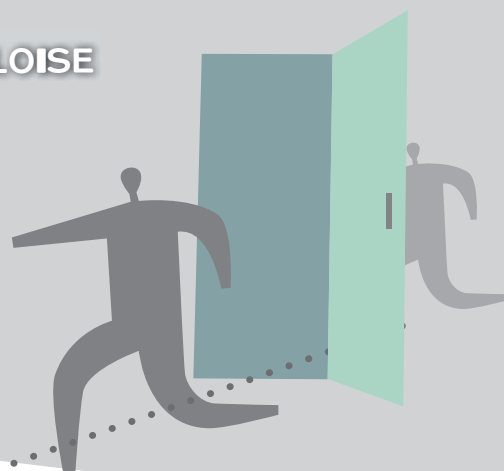


VOUS ÊTES UNE ASSOCIATION CROLLOISE

Demande de mise à disposition de matériel



La liste du matériel communal est à consulter ci-après. **[formulaire à télécharger]**

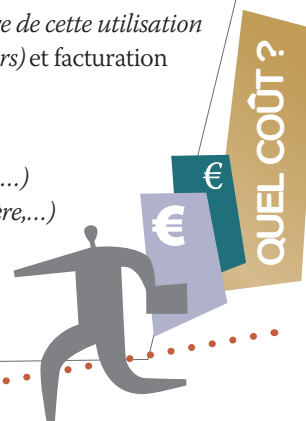


- Remplir et retourner le formulaire de demande d'organisation de manifestation téléchargeable ci-après au plus tard **15 jours avant** pour une réunion, **30 jours avant** pour une petite manifestation (*tournoi, repas,...*) et **6 mois avant** pour un événement important (*gala, spectacle,...*). **[formulaire à télécharger]**
- Après accord du Maire, un rendez-vous est fixé avec les services quelques jours avant l'évènement pour régler les détails pratiques (*chèques de caution, informations,...*).

- Gratuité mais valorisation sous la forme d'une aide en nature (*l'évaluation financière de cette utilisation lorsqu'elle sera communiquée à l'association devra apparaître dans ses bilans financiers*) et facturation des dégradations au coût réel si le montant dépasse la caution.

Chèque de caution à l'ordre du Trésor Public:

- 230 €** pour petit matériel non électrique et/ou en faible quantité (*tables, chaises, grilles,...*)
- 600 €** pour matériels son, audio-vidéo et lumière, électro-ménager (*refroidisseur, cafetière,...*)
- 800 €** pour chapiteau, tables, chaises,...
- 1500 €** pour la mise à disposition d'un maximum d'équipements (*les chapiteaux + tables + chaises + refroidisseurs + sono,...*).



- Transport à la charge de la commune sur demande mais valorisation sous la forme d'une aide en nature.
- Toute demande supplémentaire après instruction du dossier doit s'effectuer au moins **10 jours avant** la date de la manifestation.